OEA/Ser.W

CIDI/doc. 395/23 rev.2

30 août 2023

Original : anglais

**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

**DE LA QUATRIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES**

**ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Action climatique : Élaborer un programme continental pour assurer notre avenir**

**Nassau, Bahamas, 3 et 4 octobre 2023**

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 28 août 2023)

1. **CONTEXTE**

Le présent document vise à présenter les thèmes et les sous-thèmes qui seront abordés lors de la Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable qui se tiendra dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l’Organisation des États Américains (OEA) sur le sujet suivant : « **Action climatique : Élaborer un programme continental pour assurer notre avenir**». Il est proposé que les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable reprennent le sujet de l’« action climatique » dans le but de définir les politiques, activités, projets et autres résultats axés sur des solutions innovantes qui donnent la possibilité aux Amériques de mieux faire face aux causes des changements climatiques et renforcer la résilience aux effets de ces phénomènes. La réunion ministérielle se tiendra les 3 et 4 octobre 2023 aux Bahamas.

En décembre 2022, 194 parties ont ratifié l’Accord de Paris[[1]](#footnote-1)/ qui vise à contenir l’élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C et à la limiter le plus possible à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.[[2]](#footnote-2) D’après le rapport du Secrétaire général des Nations Unies : (1) en 2018, la température moyenne de la planète dépassait de 1°C environ les niveaux préindustriels ; et (2) en 2017, les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone dépassaient de 186 % les niveaux préindustriels. Le rapport conclut que si le réchauffement climatique est limité à 1,5°C, les émissions mondiales de carbone devront diminuer pour atteindre 55 % des niveaux de 2010 d’ici 2030 et poursuivre une forte baisse à zéro émission nette d’ici 2050[[3]](#footnote-3)/.

Les effets observés et anticipés des changements climatiques comportent des ouragans plus violents, et les changements survenus dans les régimes des précipitations ainsi que l’élévation du niveau de la mer, qui génèrent des pertes et dégâts financiers et non financiers dans tout le Continent américain, vont avoir un impact négatif sur les pauvres, saper leurs droits sociaux, économiques et environnementaux et menacer la sécurité nationale et continentale dans les Amériques. Ces difficultés concernent en particulier les communautés laissées-pour-compte, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes mal desservis de la population. Les changements climatiques exercent une pression accrue sur la disponibilité en eau et alimentaire et aggravent les catastrophes naturelles, telles que notamment les cyclones tropicaux, les inondations et les sécheresses. Résultat, les conditions nécessaires pour protéger les vies et les moyens de subsistance se dégradent, avec des conséquences négatives sur la sécurité des citoyens, la capacité de gain, la dignité, les droits humains et les libertés fondamentales.

Outre les effets actuels et projetés des changements climatiques, d’autres événements ont impacté les efforts déployés dans le monde entier pour lutter contre ces menaces. En particulier, la pandémie mondiale et l’invasion de l’Ukraine par la Russie n’ont fait qu’aggraver ces effets tout en révélant la vulnérabilité et la dépendance du monde, ainsi que du continent américain, vis-à-vis de tierces parties pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique tout en continuant de stimuler la croissance économique. Une approche axée principalement sur le renforcement de l’intégration et de la coopération continentales permettra d’atténuer les changements climatiques et d’accroître la résilience à leurs effets. Les pays s’accordent sur le fait qu’une voie écologique promouvant les investissements neutres en carbone, les emplois équitables et verts, la réduction de la pollution, les infrastructures durables et résilientes et l’attraction d’investissements privés est le moyen de garantir la durabilité à long terme et de parvenir à une reprise inclusive pour tous.

C’est précisément la raison pour laquelle il est logique de travailler de concert, en tant que pays des Amériques, sur les causes et les effets communs des changements climatiques tout en atteignant les objectifs escomptés de durabilité et de croissance économique mais ce, sans détruire les écosystèmes qui fournissent l’air, la nourriture et l’eau. Il est donc urgent de disposer d’une approche intégrée fondée sur la coopération, des mécanismes de financement de l’action climatique plus performants et plus transparents, le transfert équitable des technologies et les meilleures pratiques[[4]](#footnote-4)/.

Conformément à ces objectifs, l’OEA représente une entité indispensable pour favoriser une réponse continentale unifiée face aux changements climatiques. Tel qu’énoncé dans le Plan stratégique intégral de l’OEA (2023-2025)[[5]](#footnote-5)/, l’organisation invite les ministres et les hauts fonctionnaires à s’attaquer aux difficultés communes, à élaborer des solutions et à définir des priorités d’action collective. La future Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable est proposée comme la plateforme idéale pour développer une stratégie continentale en matière de changements climatiques et définir le rôle approprié de l’OEA pour faciliter ces initiatives.

En outre, il est proposé que cette réunion serve à inviter les autorités compétentes à présenter une approche sur les mesures continentales collectives qui permettront de relever les défis liés aux changements climatiques. Cette approche sera le fondement d’un programme continental plus ambitieux qui visera à élaborer un **Plan d’action climatique des Amériques** complet, incluant la mise au point de mesures techniques sectorielles que le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l’OEA pourra coordonner, par l’intermédiaire de son Département du développement durable (DDD). Ce plan d’action pourra être partagé avec les autres pays par le biais de la 28e session de la Conférence des Parties (COP28) organisée par les Émirats arabes unis à Dubaï fin 2023.

1. **THÈME PROPOSÉ POUR LA RÉUNION MINISTÉRIELLE**
2. **Action climatique : Élaborer un programme continental pour assurer notre avenir**

Les nations de l’Amérique latine et des Caraïbes sont extrêmement vulnérables aux effets dévastateurs des changements climatiques. Un programme continental de développement durable axé sur des mesures justifiées de lutte contre ces phénomènes complètera les efforts que déploient les États membres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l’adaptation aux changements climatiques et accroître la résilience face à ce fléau. Dans l’ensemble, les mesures individuelles adoptées par les États membres de l’OEA pour relever le défi climatique offriront un terrain propice à la mobilisation en faveur d’un programme continental ambitieux qui renforcera la position du Continent américain dans les négociations collectives en matière de changements climatiques.

Le thème central de la réunion ministérielle comporte les sous-thèmes suivants :

1. **Adaptation aux changements climatiques : Accroître la résilience et faire face aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques**

Les effets observés et anticipés des changements climatiques comprennent l’augmentation de la fréquence et de l’intensité des ouragans, la modification des régimes pluviométriques, les extrêmes de température, les sécheresses et l’élévation du niveau de la mer. Les principales priorités qui seront examinées par les ministres sont les suivantes :

* Solutions fondées sur la nature (eau, océans et biodiversité)
* Adaptation aux changements climatiques et réduction des risques centrées sur les communautés locales
* Accès aux sciences et aux données sur le climat
* Planification et infrastructures urbaines
* Politiques publiques d’intervention au lendemain de catastrophes naturelles centrées sur les droits humains, la justice et l’égalité entre les genres
* Gestion intégrée des ressources en eau et sécurité alimentaire et nutritionnelle
* Amélioration des connaissances des communautés locales et autochtones

1. **Atténuation des changements climatiques : Mesures visant à réduire et stocker les émissions de gaz à effet de serre**

La décarbonation de l’économie en réduisant les concentrations atmosphériques des émissions de gaz à effet de serre est indispensable pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030 de l’Accord de Paris de 2015. Les efforts déployés pour préserver et augmenter le stockage du carbone au moyen des fonctions des écosystèmes terrestres et marins et de la biodiversité sont également indispensables en matière d’atténuation. Les principales priorités qui seront examinées par les ministres sont les suivantes :

* Transition vers des solutions énergétiques propres
* Politiques et planification en matière d’énergies renouvelables et d’efficacité énergétique
* Protection et conservation des écosystèmes terrestres et marins
* Intégration des réseaux électriques
* Agriculture régénératrice et durable
* Politiques et mesures d’incitation visant à soutenir l’innovation dans le développement à faible émission de carbone
* Planification, mesures d’incitation et politiques (notamment tarification du carbone, avantages fiscaux, crédit d’émission de carbone, échange de droits d'émission) pour des énergies et des secteurs à faible émission de carbone
* Transport durable et mobilité électrique
* Renforcement des capacités en matière de compétences intelligentes face au climat

1. **Financement de l’action climatique : Mesures visant à soutenir un meilleur accès au financement de l’action climatique dans les Amériques**

Les financements destinés à soutenir les investissements en matière d’atténuation et d’adaptation sont fondamentaux pour relever les défis liés aux changements climatiques. Les investissements dans la décarbonation et la transition suscitent un intérêt considérable parmi les pays développés et le secteur privé. Les principales priorités qui seront examinées par les ministres sont les suivantes :

* Transparence et harmonisation des processus de demande de financement de l’action climatique
* Capacités et/ou expérience en matière d’obtention et/ou de gestion de financement de l’action climatique
* Capacités institutionnelles permettant l’accès au financement de l’action climatique et sa gestion
* Financement de l’atténuation des risques pour les infrastructures et les autres actifs clés
* Programme continental d’appui à l’accès au financement de l’action climatique (« Hub »)
* Engagement du secteur privé

1. **Coopération et intégration continentales pour faire face à la crise climatique et assurer le développement durable à long terme**

Le renforcement du pouvoir de négociation du Continent américain sur la scène internationale, en particulier dans le cadre des nouveaux fonds qui seront négociés lors de la COP28, ainsi que de la coopération et l’intégration dans les Amériques permettra d’améliorer la réponse continentale collective à la crise climatique. Les principales priorités qui seront examinées par les ministres sont les suivantes :

* Vision continentale commune en matière de développement durable
* Stabilité de la coordination et la circulation de l’information interinstitutions
* Contraintes liées aux capacités et ressources climatiques
* Consensus autour des mesures institutionnelles d’intégration
* Décisions fondées sur des éléments de preuve scientifiques et guidées par les principes d’équité et de justice sociale
* Dialogue, coopération et partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les organisations régionales

1. **Examen du projet de Déclaration des Bahamas (Déclaration interaméricaine des priorités en matière d’action climatique) et du projet de Plan d’action (Plan d’action climatique des Amériques)**
2. **OBJECTIFS DE LA RÉUNION**
3. Mobiliser les ministres d’Amérique latine et des Caraïbes et les hauts fonctionnaires des Amériques pour mettre au point une vision commune sur les changements climatiques et élaborer un Plan d’action climatique des Amériques.
4. Renforcer les engagements de l’Accord de Paris en faveur d’une action climatique à plusieurs niveaux et s’engager pour l’accélération de l’action climatique, la protection des ressources en eau, les énergies propres et abordables, la gestion des risques de catastrophe et l’utilisation durable de la biodiversité, notamment dans les domaines de l’atténuation, de l’adaptation et du financement de l’action climatique.
5. Promouvoir la coopération et le dialogue interaméricains sur le développement durable autour de la mise en œuvre du Plan d’action climatique des Amériques et des diverses décisions découlant du Neuvième Sommet des Amériques « Construire un avenir durable, résilient et équitable » tenu aux États-Unis en 2022, le Sommet sur le développement durable tenu en Bolivie en 1996, ainsi que les autres Sommets des Amériques.
6. Définir les politiques, activités, projets et autres résultats axés sur les solutions qui orientent le travail du Secrétariat général de l’OEA (SG/OEA) dans ce domaine et contribuer à donner la possibilité aux Amériques de mieux faire face aux causes des changements climatiques et renforcer la résilience aux effets de ces phénomènes.
7. Promouvoir une vision commune à l’initiative du SG/OEA en vue de la 28e session de la Conférence des Parties (COP28) organisée par les Émirats arabes unies à Dubaï en novembre-décembre 2023.
8. **RÉSULTATS ATTENDUS**
9. Adoption d’une « Déclaration interaméricaine des priorités en matière d’action climatique » **(**«**Déclaration des Bahamas**»**)** établissant les principales lignes de conduite pour relever les défis liés aux changements climatiques, ainsi que d’un Plan d’action en vue de sa mise en œuvre.
10. Signature, par les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, d’un engagement présentant une approche continentale commune de lutte contre les changements climatiques. Cette approche soulignerait les problèmes et besoins communs du Continent américain tout en mettant l’accent sur les liens essentiels entre le climat et le développement économique et en renforçant la démocratie dans les Amériques.
11. Expansion et renforcement des alliances et initiatives stratégiques visant à promouvoir la coopération et l’intégration continentales pour soutenir la mise en œuvre d’un Plan d’action climatique des Amériques.
12. **STRUCTURE DE LA RÉUNION**

La réunion ministérielle offrira un forum aux États membres pour partager leurs expériences et servira à promouvoir le dialogue entre les ministres et hauts fonctionnaires compétents chargés du développement durable. Afin de faciliter l’atteinte des objectifs de cette réunion, tous les sujets proposés pour le dialogue seront abordés lors des séances plénières.

Outre la séance d’ouverture et la séance de clôture, la réunion ministérielle comportera des séances plénières de haut niveau sur chacun des quatre principaux domaines de discussion, à savoir l’adaptation aux changements climatiques, leur atténuation, le financement de l’action climatique et l’intégration et la coopération continentales. Lors de ces séances plénières, les ministres et hauts fonctionnaires, les représentants des institutions financières internationales et les spécialistes des changements climatiques issus du monde universitaire, des organisations internationales et des organisations de la société civile discuteront des expériences et défis liés à l’action climatique et partageront les solutions possibles pour la mise en œuvre des engagements énoncés dans les documents politiques finaux de la réunion ministérielle, notamment par le biais de la coopération pour le développement. Toutes les séances plénières débuteront par un appel à l’action lancé par un.e champion.ne de l’action climatique.

À la fin de la réunion ministérielle, les participants devraient définir la date et le lieu de la Cinquième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable et adopter la « Déclaration des Bahamas » contenant les principaux accords politiques conclus lors de la réunion, ainsi que le « Plan d’action climatique des Amériques ».

CIDRP03976F01

1. . [UNTC](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_en) [↑](#footnote-ref-1)
2. . Conditions climatiques entre 1850 et 1900 (<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_AnnexI_Glossary.pdf>) [↑](#footnote-ref-2)
3. . AIE, Net Zero by 2050 (seulement en anglais) (<https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>) [↑](#footnote-ref-3)
4. . OEA, document disponible au lien suivant (seulement en espagnol) : https://testing-guimea.s3.amazonaws.com/Documento-Publicacion/2cnnBAPlmfJGWnACg9wQGN27BI6NfbnbDrnxsqiV.pdf [↑](#footnote-ref-4)
5. . Adopté par le Conseil permanent lors de sa réunion ordinaire du 3 mai 2023 [↑](#footnote-ref-5)